

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

GARANTIE REVENU DES AGRICULTEURS - (N° 3681)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par
M. Chassaigne, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Au premier alinéa, les mots : « peut être » sont remplacés par les mots : « , des viandes et du lait de vache est » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'étendre le coefficient multiplicateur aux viandes et au lait de vache en le maintenant pour les fruits et légumes périssables.